



CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES

REGLEMENT 2023 ³

Le championnat se déroule en 4 tours swiss système suivi de la phase finale.

4 tours en 13 points ou 1 h + 2 mènes. En cas d'égalité, une autre mène est jouée sans possibilité d'annuler le but.

Les deux premiers au classement se rencontrent en finale. Ils sont qualifiés pour le Championnat de France et le vainqueur est déclaré champion de la région Nouvelle Aquitaine.

Les équipes classées 3 et 10 jouent une phase qualificative (1/4, demi et finale). le vainqueur de la finale qualificative est qualifié pour le championnat de France et le finaliste ainsi que les 2 perdants des demi- finales sont qualifiés pour représenter la Région à un National Jeune à proximité.

Le classement détermine les oppositions à savoir :

- Les ¼ de finales : 3 contre 10 (A), 4 contre 9 (B), 5 contre 8 (C) et 6 contre 7 (D).
- Les demi-finales opposent le vainqueur de la rencontre (A) au vainqueur de la rencontre (D) et le vainqueur de la rencontre (B) au vainqueur de la rencontre (C).

Les équipes classées de 11 à 18 jouent le challenge Nouvelle-Aquitaine (1/4, demi et finale).

Le classement détermine les oppositions à savoir :

- Les ¼ de finales : 11 contre 18 (E), 12 contre 17 (F), 13 contre 16 (G) et 14 contre 15 (H).
- Les demi-finales opposent le vainqueur de la rencontre (E) au vainqueur de la rencontre (H) et le vainqueur de la rencontre (F) au vainqueur de la rencontre (G).

Classement :

Critère 1 : nombre de parties gagnées

Critère 2 : point-avantage

Critère 3 : en cas d'égalité, si les deux équipes se sont rencontrées, le vainqueur de la rencontre est classé devant le perdant.

Critère 4 : si les deux équipes ne se sont pas rencontrées, un tir de départage sera effectué.

TIR DE DEPARTAGE :

(la boule est placée au centre du cercle de 1 m de diamètre)

Minimes : 6.5 m de la boule cible 2 boules /joueur

Cadets : 7.5 m de la boule cible 2 boules/joueur

Juniors : 7.5 m de la boule cible 2 boules / joueurs

3 - Version du 24/05/2023 – Règlement élaboré en accord avec la FFPJP (formule 2) et approuvé par le bureau directeur de la Région Nouvelle Aquitaine.